

DECRET N° 84-81 du 10 Février 1984

Portant nomination des Membres et du
Président du Conseil d'Administration
de la Société Nationale de Boissons
"LA BENINOISE".

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL
EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N° 83-001 du 3 Février 1983 qui l'a complétée ;
- VU le décret N° 82-441 du 30 Décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU la Loi N° 82-008 du 30 Décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;
- VU le décret N° 83-173 du 11 Mai 1983 portant approbation des Statuts de la Société Nationale de Boissons "LA BENINOISE" ;
- SUR proposition du Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Energie ;
- LE Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 1er Février 1984,

D E C R E T :

Article 1er. - Sont nommées membres du Conseil d'Administration de la Société Nationale de Boissons "LA BENINOISE", les personnes ci-après :

- Camarades : - Barnabé BIDOZO ; représentant du Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Energie ;
- Daouda DJABOUTOUBOUTOU ; représentant du Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique ;
- Sylvestre HOUSSOU ; représentant du Ministre des Finances ;
- Dominique HOUINSA ; représentant du Ministre du Travail et des Affaires Sociales ;
- Ousmane BATOKO ; représentant du Ministre du Commerce ;

.../...

- Françoise SODOKPA : représentant du Ministre de la Santé Publique ;
 - Fidélia AZODOGBEHOU : représentant du Ministre des Transports et des Communications ;
 - Noël AMAH
 - Louis KINDOHO
 - Roger AÏSSE
 - Epiphane OGOUBIYI
 - Valentin GNONHOUE
- } Représentants du Comité de
} Défense de la Révolution de la
} Société Nationale de Boissons
} "LA BENINOISE"
- } Représentants du Syndicat
} National des Travailleurs des
} Brasseries et Eaux Minérales
} (SYNTRABEMINES-UNSTB)

Article 2. - Le Camarade Barnabé BIDOUZO est nommé Président du Conseil d'Administration de la Société Nationale de Boissons "LA BENINOISE".

Article 3. - Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires et sera publié et communiqué partout où besoin sera

Fait à Cotonou, le 10 Février 1984

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KERÉKOU

Le Ministre de l'Industrie, des
Mines et de l'Energie,

Barthélémy OHOUENS.

Ampliatiions : PR 8 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 PPC 2 SGG 4 MIMÉ 4
Autres Ministères 21 Membres du CA/LA BENINOISE 12 DPE-DLC-INSAE 6
IGE et ses Sections 4 SPD 1 DCCT-Gde Chanc-ONEPI 3 BCP 1 LA BENINOISE
4 CCIB 2 UNB-FASJEP-BN-DAN 8 JORPB 1.-